

Nuage de Tchernobyl Non lieu du 7 septembre 2011 (10/10/2011)

Après l'explosion du réacteur de Tchernobyl fin avril 1986, pendant une quinzaine de jours un panache nuageux véhiculant des particules radioactives a circulé au dessus de différentes régions d'Europe et en particulier de France. Suite à ce survol, on a pu observer dans divers points (Corse, Vosges, Mercantour notamment) des traces de ces retombées radioactives, à des niveaux généralement extrêmement faibles et sans danger pour la santé. Certains points d'accumulation ont pu être observés dans certains végétaux (champignons par exemple) ou certains animaux (sangliers) ou dans des points d'accumulation du fait du lessivage des sols par les eaux de pluie ou du fait de l'érosion.

Personne, en France, n'ignore que différents mouvements militants, s'appuyant sur ces observations, avaient poursuivi l'Etat et spécialement le Professeur Pellerin (à l'époque chef du SCPRI – Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants) pour avoir trompé l'opinion publique, au printemps 1986, au motif que le nuage se serait arrêté à la frontière, et n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des populations, pour preuve les nombreuses personnes affectées de cancer thyroïdien.

Il ne fallait pas chercher bien loin le fait que le nuage avait effectivement survolé la France : dès le 2 mai 1986 le journal Libération faisait état de la hausse de la radioactivité même si le 12 mai le même journal titrait au [mensonge radioactif](#), jugeant sans doute que bien peu de lecteurs se souviendraient de l'article, paru le 2 mai, au milieu du pont du 1^{er} mai et s'appuyant sur un [communiqué](#) d'un fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture en date du 5 mai brochant autour des indications du Professeur Pellerin. Avant tout désireux de ne pas empêcher les exportations des produits agricoles français, ce fonctionnaire, en prenant quelques libertés avec le texte du SCPRI a donc contribué à faire dire au Professeur Pellerin ce qu'il n'avait jamais dit, ni laissé entendre.

L'instruction concernant les *blessures involontaires* (dégâts à la thyroïde des malades) dont était accusé le Professeur Pellerin était bien sûr plus difficile à conduire. De fait, faute de preuves, l'instruction après plusieurs années s'était progressivement endormie, sans que, pour autant, la juge propose de refermer le dossier. La Cour d'Appel de Paris a fait connaître sa décision de non-lieu, libérant le vieux professeur de toute accusation et constatant qu'aucun lien de causalité n'existait entre la hausse du nombre de cancers de la thyroïde et l'explosion de Tchernobyl. On lira avec intérêt les [dernières pages de conclusion](#) du rapport de la Cour. Bien que ces conclusions soient tout à fait claires, tout donne à penser que les plaignants n'en resteront pas là comme l'ont laissé entendre différents mouvements militants.

Nous vous invitons à prendre connaissance du [texte très complet](#) mis en ligne par la SFEN sur son site dès le 9 septembre pour évoquer en détail tous les aspects de l'affaire. Nous invitons par la même occasion l'internaute à visiter ce site très riche et récemment réaménagé : <http://www.sfen.org/> .